



La Lettre d'AUDe

4^{ème} trimestre 1996 - N° 9

Publication de l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Montbéliard

L'Agence au travail

Schéma Directeur, Planification

"Imaginez le Pays de Montbéliard demain" : réflexions en cours :

Les animateurs rapporteurs des groupes de travail du Schéma Directeur ont repris leurs travaux à la rentrée. Au cours de deux réunions les 19 et 26 septembre, ils ont validé les éléments du constat et ouvert des pistes de réflexion stratégique. Le document d'étape issu de ces travaux a été soumis à l'ensemble des élus qui composent la Commission 11, le 2 décembre 1996.

L'association à la réflexion de jeunes de classes de seconde du lycée Cuvier se poursuit :

Deux groupes ont rendu leurs rapports ; le premier groupe s'est penché sur la pratique des transports dans le DUPM, le second

Intercommunalité

Les éléments pour y voir clair :

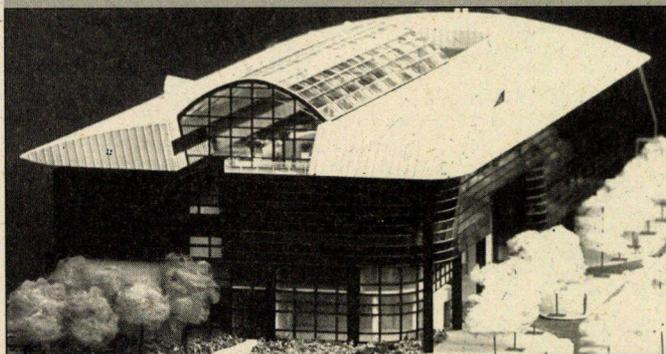
La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 Février 1995, prévoyait que le parlement devait être saisi par le gouvernement sur la situation de l'intercommunalité en France. Aussi, le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, Dominique PERBEN a publié avant l'été un pré-rapport qui dresse un panorama sans complaisance du fait intercommunal en France, et trace des perspectives d'évolution en suggérant notamment une simplification ainsi qu'une réduction des établissements publics de coopération intercommunale. De même il suggère une taxe professionnelle d'agglomération comme « forme très achevée de la solidarité locale et de l'intégration qui mérite d'être encouragé »

Un résumé de ce pré-rapport est proposé ci-après afin d'aider chacun à voir plus clair face à ce vaste chantier déterminant pour l'avenir des agglomérations françaises.

sur les relations du DUPM avec quelques grandes villes proches (dont suisses et allemandes). L'Agence et l'association régionale des professeurs d'Histoire et Géographie vont maintenant mettre en forme ces travaux avant de les diffuser. La démarche va se poursuivre au cours de la nouvelle année scolaire.

Lancement de l'étude sur l'espace interurbain Belfort Delle Héricourt Montbéliard :

Les deux agences de Belfort et Montbéliard, commanditée par Aire Urbaine 2000 vont se pencher sur l'aménagement global de ce secteur, compte tenu des grandes infrastructures qui y sont programmées : ligne et gare TGV, renforcement à deux fois trois voies de l'autoroute A36, jonction routière RN19 / RN83 (raccordement Sevenans Héricourt) par la construction du barreau Sevenans Héricourt, aménagements de lutte contre les crues. L'étude doit également dessiner des perspectives pour l'amélioration de la desserte en transports publics des pôles principaux de l'Aire Urbaine.



Directeur de publication : Dominique SCHAUSS
Rédaction : Annie DECHAUX
Mise en page : Isabelle BRUHL

Contrat de ville, programme local de l'habitat, OPAH

Evaluation du contrat de ville :

Des petits groupes réunissant les acteurs de terrain ont travaillé depuis avril sur trois thèmes choisis : actions péri-scolaires, référents PLIE, lieux d'accueil des adolescents et adultes ; les conclusions de cette évaluation ont été remises en novembre au Comité de pilotage.

PLH :

Quatre réunions ont eu lieu avec l'ensemble des partenaires sur les thèmes :

Fonctionnement du marché, besoins futurs et prospective, fonctionnement urbain, parc social et logement d'urgence. Une ou deux réunions complémentaires auront lieu pour tester les propositions de travail faites au cours de ces rencontres.

Observatoire des quar- tiers :

Il s'agit de suivre des indicateurs socio-économiques par quartier ; le projet est maintenant au point : des conventions sont envisagées avec des administrations pour assurer un suivi régulier (Poste, Education, ANPE...).

OPAH :

Une étude a été lancée pour une période de huit

Le rapport PERBEN :

Les principaux éléments du document

La France, dans l'Union européenne, se caractérise par une double spécificité : le nombre important de ses communes, et la mise en place d'un système très complet de coopération intercommunale.

Une intercommunalité nouvelle se dessine actuellement : elle tend vers une intégration plus forte, qui n'est pas l'antichambre de la fusion, mais apporte au contraire, une réponse à la diversité communale qu'elle préserve en facilitant l'émergence d'un cadre local plus cohérent d'exercice des compétences et de solidarité financière.

L'intercommunalité, une nécessité progressi- vement reconnue au cours des dernières décennies.

Trois périodes peuvent y être distinguées :

- 1959-1981 : l'impossible contrainte

Limitée depuis 1890 au seul syndicat de communes à vocation unique (le SIVU), la coopération intercommunale s'est développée à partir de 1959, année où sont institués les syndicats de communes à vocation multiple (les SIVOM), et les districts urbains, formule destinée à regrouper autour d'un minimum de compétences obligatoires des communes comprises dans une même agglomération. En 1966, naît la communauté urbaine qui se veut une véritable administration des grandes agglomérations.

Le regroupement autoritaire trouve sa traduction législative dans la loi du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes, mais échoue et tombe rapidement en désuétude.

- 1981-1986 : la prise en compte de la coopéra- tion intercommunale dans le cadre des lois de décentralisation

Pour relancer la coopération intercommunale, apparue marginale par rapport aux réformes de fond menées en 1981-83, un groupe de travail est mis en place en juillet 1987. Sa traduction législative est constituée par la loi du 5 janvier 1988 qui reconnaît notamment le syndicat «à la carte».

- 1993-1996 : une forte relance.

Le projet de loi d'orientation relative à l'administration territoriale du 6 février 1992 pose le principe d'un renouveau de la coopération intercommunale et met en exergue deux objectifs essentiels : promouvoir le développement économique local et un aménagement équilibré de l'espace.

Les compétences exercées sont très larges et recouvrent des attributions essentielles des communes. La gestion de services publics est très majoritairement assurée ; parallèlement, des

mois en vue d'une nouvelle procédure. Les précédentes OPAH seront évaluées et de nouveaux objectifs définis : requalification urbaine par réhabilitation d'immeubles entiers en centre urbain, affirmation de la vocation sociale du parc privé.

Transports publics et intégration urbaine :

Dans le cadre d'un appel à projets national inscrit dans le Pacte de Relance pour la Ville, le DUPM et la CTPM ont déposé un dossier sur **l'amélioration des transports publics dans les quartiers défavorisés**, et ont été sélectionnés. L'Agence s'associe pleinement à cette démarche.

Observatoire

L'Observatoire réalise deux catégories de travaux pour tous les thèmes qu'il aborde :

- des bases de données structurées éditées sur papier et permettant à la demande des travaux plus approfondis,

- des analyses synthétiques donnant lieu à des publications de type «4 pages, études de l'AUD».

Les bases de données nécessitent des outils ...

L'acquisition de la base de données INSEE FIDEL (Fonds Intercommunal des Données Economiques et Locales) permet à l'Obser-

vatoire une plus grande efficacité de traitement de données : cette base permet en effet de disposer de plus de 1000 variables par commune sur toute la Franche-Comté, à partir des données des recensements de population et d'autres sources (SIRENE, ASSEDIC, ANPE, Etat civil, etc...).

... fournissent des éléments de méthodologie ...

Le répertoire des fichiers statistiques bruts est le catalogue des fichiers disponibles à l'Agence. Une deuxième édition en cours le rendra plus accessible.

L'Observatoire a également réalisé un fascicule sur les **différents découpages territoriaux du Pays de Montbéliard**.

... et des éléments de diagnostic ...

Habitat

Principales données sur l'habitat :

L'Observatoire et le Département Habitat ont élaboré une série de « classeurs Habitat » répondant à la problématique PLH : toutes les données relatives au marché, au financement et au parc y sont rassemblées de façon claire, rigoureuse et structurée.

Un classeur principal présente des tableaux de synthèse par commune,

compétences nouvelles, issues des objectifs fixés, émergent ; elles supposent une vision de moyen et long terme nécessitant une prise en compte d'un développement intercommunal.

Dès lors, un mouvement pour une intégration plus poussée se dessine. L'analyse qui suit est conduite avec une triple préoccupation :

- la coexistence de deux intercommunalités, l'une à logique syndicale, l'autre à fiscalité propre est-elle souhaitable ?
- l'intercommunalité à fiscalité propre correspond-elle à une réelle intégration fédérant les communes autour d'un projet ?
- peut-on entrevoir une forme plus intégrée de coopération, notamment en matière d'aménagement de l'espace, de développement économique et de solidarité locale, pilier de l'aménagement du territoire ?

Titre 1 - L'Etat de l'intercommunalité

1 - La photographie des différentes formes : une évolution qui laisse subsister la coexistence de deux logiques

Les quelques 19 000 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) appartiennent à huit catégories juridiques différentes : les syndicats de communes sous leurs trois formes (à vocation unique, à vocation multiple, mixtes), les districts, les communautés de communes, les communautés de villes, les communautés urbaines et les agglomérations nouvelles. Si l'on fait abstraction de la forme associative générique que constituent les syndicats, on peut considérer qu'il existe **cinq catégories de groupements à fiscalité propre**. A cet égard, le but de l'intercommunalité de faciliter et de rationaliser l'exercice des compétences n'a pas été totalement atteint.

L'évolution des établissements publics de coopération intercommunale est marquée par la coexistence de deux logiques : celle de la gestion de services assurée par les syndicats et celle de l'intégration autour des groupements à fiscalité propre.

A - La logique syndicale

- **Le SIVU** (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)

Créé : en 1890

Texte fondateur : loi du 22 mars 1890

Nombre : 14 500

compétences : gestion locale (eau, assainissement, activités scolaires et péri-scolaires)

- **Le SIVOM** (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple).

Créé : en 1959.

Textes fondateurs : 1959, 1970, 1972, 1992.

Nombre : 2298 ; leur nombre a été multiplié par deux entre 1972 et 1995 ; légère diminution en 1993, avec l'émergence des nouvelles structures à fiscalité propre, un certain nombre de

des classeurs annexes détaillent la structure des fichiers : construction neuve, financements aidés du logement, parc locatif HLM, SAFC, AMAT.

Collaboration avec la Mission Locale : l'Observatoire traite actuellement les statistiques enregistrées par la Mission Locale entre juin 1995 et juin 1996 ; le but est d'établir une typologie par commune de son public : âge, sexe, type d'hébergement, niveau de formation, moyens de locomotion, mobilité professionnelle, etc...)

Estimation de la population du DUPM : une estimation intercensitaire de la population du DUPM a été effectuée dans le cadre d'un mémoire universitaire de démographie. Ce travail a donné lieu à une publication 4 pages. Il a été réalisé en lien étroit avec l'INSEE qui a validé la méthode.

Les analyses synthétiques apportent des éléments de connaissance :

L'annuaire statistique du DUPM a été récemment diffusé ; il est le complément chiffré de l'Atlas : il présente les principaux indicateurs urbains en déclinant les mêmes thèmes que l'Atlas.

Economie et emploi : Une série de publications 4 pages différentes sont actuellement en cours, en accompagnement de bases de données consultables sur informati-

que et de cartes synthétiques :

Evolution de l'emploi salarié privé entre 1990 et 94 par sexe, branche d'activité et taille d'entreprise pour le DUPM, (et comparaison avec le bassin d'emploi et l'ensemble de la région).

Evolution du chômage entre 1990 et 95 ; des données mises à jour régulièrement, par trimestre et par commune sont disponibles sur base de donnée et support papier.

Démographie des entreprises : évolution 1990/94 sur les créations et transferts d'établissements entre communes, par grands secteurs d'activité.

Une étude en cours :

L'Observatoire commercial à l'échelle de l'Aire Urbaine Belfort Héricourt Montbéliard : l'analyse de l'appareil commercial est maintenant engagée autour d'un large partenariat sous l'égide d'Aire Urbaine 2000. Les agences d'urbanisme de Belfort et Montbéliard sont chargées de réaliser un observatoire du commerce en association avec les chambres consulaires et à l'aide d'un bureau d'études spécialisé. Les chambres consulaires sont chargées de recenser l'offre : non seulement les grandes surfaces, mais aussi tout type de commerce, y compris marchés et ambulants. Parallèlement, une enquête consommateurs a pour but de cerner la demande ; elle a porté sur

communautés de communes étant issues de SIVOM dissous.

Compétences : gestion locale (dont tourisme, activités sportives et culturelles, création de zones d'activités).

B - La logique de l'intégration, une réalité diversifiée : les formules à fiscalité propre

a - Les groupements à fiscalité additionnelle : des compétences diversifiées et d'étendue variable : les districts, les communautés urbaines, les communautés de communes

- **Le District** : une pratique affermie de la coopération intégrée.

Crée : en 1959.

Texte fondateur : ordonnance n°59-30 du 5 janvier 1959.

Loi de finances de 1990, pour mettre en place une fiscalité propre dans un délai de 5 ans.

Nombre : 318 (10 millions d'habitants et 3 439 communes).

Compétences : deux compétences obligatoires : gestion du fichier des logements et gestion des centres de secours contre l'incendie ; en pratique, de nombreuses compétences.

- **La communauté de communes** : des compétences plus fortes dont l'exercice n'est pas homogène.

Crée : en 1992.

Texte fondateur : loi n°92-125 du 6 février 1992.

Nombre : 894, évolution très rapide, en partie résultat de transformations.

Compétences : de plein droit, compétence en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique ; elle doit choisir, en outre, un groupe de compétences optionnelles (protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et cadre de vie, voirie, équipements culturels et sportifs).

Milieu : rural (équivalent de la communauté urbaine).

- **La communauté urbaine** : une formule très intégrée.

Crée : en 1966.

Texte fondateur : loi n°66-1069 du 31 décembre 1966, modifiée par les lois n°77-825 du 22 juillet 1972 et 82-1169 du 31 décembre 1982

Nombre : 10 (plus de 4 millions d'habitants et 269 communes).

Compétences : de plein droit aux lieux et places des communes ; des compétences étendues dans les domaines de l'aménagement de l'espace et du développement économique, de la réalisation des principaux équipements urbains et de la gestion des services publics.

b- les groupements à taxe professionnelle d'agglomération

- **Les syndicats d'agglomération nouvelle** : une intégration qui porte la marque de la volonté de l'Etat.

1 000 ménages de l'Aire Urbaine et s'est déroulé sur les différents sites commerciaux par interviews directs. Elle a eu lieu en juin, les résultats sont en cours de traitement et devraient être disponibles en fin d'année.

Les rencontres de l'urbanisme se poursuivent :

Séminaire de rentrée des directeurs des 36 agences d'urbanisme

La FNAU a tenu son séminaire de rentrée les 12 et 13 septembre à Belfort et Montbéliard en présence de son président André ROSSINOT, Député-Maire de Nancy et de Raymond LEDUN, chef de cabinet à la Direction Générale des Collectivités Locales. Celui-ci a reçu favorablement la proposition de la FNAU de produire une contribution sur l'évolution de l'intercommunalité. Le thème principal de la rencontre a consisté en une réflexion autour du pré-rapport PERBEN sur l'évolution de l'intercommunalité. Soulignons que le site et l'accueil du CICV, où s'est déroulée la rencontre, ont été fort appréciés par tous.

Au plan local :

François ASCHER, professeur à l'Institut Français d'Urbanisme, auteur de Métapolis, ouvrage de référence paru en 1995 **sur les grandes dynamiques urbaines du pays**, est venu à Montbéliard.

liard le 9 juillet ; il a présenté son analyse de la tendance actuelle de concentration des hommes, des activités et des richesses dans les métropoles et examiné comment, dans ce cadre, mieux maîtriser le développement urbain.

Le 22 octobre, Alain SALLEZ, professeur à l'ESSEC (Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales) nous a montré **l'évolution des villes dans le contexte de la mondialisation de l'économie**, et a mis en lumière les facteurs qui rendent une ville active et pourvoyeuse d'emplois tout en restant capable de maîtriser son développement.

Le 10 Décembre 1996, Alain METTON, professeur à l'Université de Paris Val-de-Marne, et chercheur au CNRS, nous a présenté **l'évolution des modes de vie et de consommation et leur incidence sur la distribution**. Il nous a montré comment ces nouveaux espaces marchands se transforment et font évoluer la ville.

Les 17^e rencontres nationales des agences d'urbanisme se sont tenues à Compiègne, Creil, les 25, 26 et 27 novembre sur le thème : **Mutations économiques et développement des villes**. Le Pays de Montbéliard y était fortement impliqué : Pierre BELORGEY, premier adjoint au Maire de Montbéliard et Dominique SCHAUSS, directeur de l'Agence, y étaient respectivement président et animateur de

Crée : en 1970.

Texte fondateur : loi du 10 juillet 1970 modifiée par la loi du 13 juillet 1983.

Nombre : 9.

Budget : très élevé : le SAN est un gros investisseur, très endetté (1,9 milliard de francs).

- **La communauté de ville** : des compétences conçues pour promouvoir une intégration au niveau des agglomérations.

Crée : en 1991.

Nombre : 4, mais 42 autres groupements ont opté pour le régime fiscal de la taxe professionnelle d'agglomération.

Budget : elle assure par la taxe professionnelle le financement de ses charges.

Compétences : elle doit faciliter la mise au point d'un projet commun de développement à l'échelle d'une agglomération, d'un bassin d'emploi ou d'habitat.

Milieu : urbain (équivalent de la communauté de communes en milieu rural).

D'un point de vue fiscal, on peut rattacher à la communauté de ville les trois catégories de groupements suivantes :

- Le district à fiscalité propre (2) et
- La communauté urbaine existant à la date de la publication de la loi du 6 février 1992 (aucune),
- La communauté de communes (40).

c - les groupements ayant institué la taxe professionnelle de zone

Choix possible pour :

- Les districts existant à la date du 6 février 1992 et exerçant des compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique (3 de plus de 100 000 habitants, dont le DUPM),
- Les communautés urbaines existant à cette même date (une : le Creusot Montceau les Mines),
- Les communautés de communes (170)

Cette formule connaît un réel succès mais n'est pas exempte de difficultés : inconvénients au regard de la lisibilité des choix fiscaux des collectivités et de la cohérence des politiques d'aménagement du territoire.

Elle peut se concevoir comme une étape transitoire pour l'intercommunalité.

2 - L'intercommunalité à fiscalité propre en termes financiers

A - Son poids : un nombre croissant de groupements qui se traduit par une progression très rapide des attributions de DGF

En 1995, 1234 groupements à fiscalité propre représentent 13 576 communes et près de 28 millions d'habitants.

La DGF consacrée à l'intercommunalité en 1996

l'atelier consacré au thème «Entreprise et Territoire».

Au plan national :

Un ensemble de rencontres entre élus, opérateurs et chercheurs ont lieu actuellement sur l'évolution des périphéries urbaines. Elles sont organisées conjointement par Cité-Projets / PCA (Plan Construction et Architecture), la FNAU et l'association des maires de Ville et Banlieue ; elles traitent des **forces et valeurs des territoires contemporains et de l'émergence d'une nouvelle forme de ville**. Une ville, dit Yves CHALAS, conseiller scientifique de l'action, «qui, pour être devenue, d'une part, plus mobile que fixe, plus étale que compacte, plus diversifiée qu'unitaire, plus végétale que minérale, plus polycentrique que monocentrique, et, d'autre part, plus insaisissable selon les logiques antérieures des dualismes centre / périphérie et rural / urbain, ne demeure pas moins ville»... Le DUPM aurait-il trouvé là sa définition ? Cette ville émergente, porteuse d'une nouvelle organisation du territoire, riche de devenir et d'urbanité, ne semble-t-elle pas l'avoir pour modèle ?

Les agences sont invitées par la FNAU à réfléchir au devenir des transports en milieu urbain, en se rapprochant des propositions du groupe stratégie du PREDIT (**Programme de Recherche Transports Terrestres 1996-2000**). L'objectif général est «d'améliorer la compréhension globale du système de transport, par référence aux enjeux majeurs dont la

société est porteuse et d'en dessiner les évolutions possibles à un horizon d'une vingtaine d'années». Les pistes principales de travail concernent une prospective en matière de mobilité, de technologie, une analyse sur l'économie et l'organisation des transports. Une démarche complémentaire permettra d'aborder des thèmes plus pointus comme le transport déterminant de l'emploi, l'influence du transport sur le système urbain et la localisation des activités, ou les déplacements non motorisés.

Ce programme national doit s'articuler avec un programme européen.

Rectificatif sur le dossier de la Lettre d'AUDe n°8 (le Pacte de relance pour la ville)

La Direction régionale de la Caisse des Dépôts nous signale deux modifications :

p. 6 : Objectif 4, mesure 8 (500 000 logements mieux entretenus) : les prêts proposés par la CDC aux organismes HLM et SEM dans le cadre de l'objectif de rénovation et de diversification du logement, appelés prêts de relance pour la ville, auront un taux de 4,3 % et non de 4,8 % comme indiqué.

p. 6, mesure 9 (des crédits d'équipements pour les communes) : les prêts projets urbains proposés principalement aux collectivités locales et aux orga-

s'établit à 4,6 milliard de francs. C'est dire que l'enjeu financier est important.

B - Les résultats financiers globaux

En 1994, le budget total des organismes de coopération intercommunale à fiscalité propre atteint 4,5 milliards de francs, dont 25 milliards de francs de dépenses courantes et 10 milliards de francs d'investissements directs. Ces structures ont prélevé un produit de fiscalité directe de plus de 18 milliards de francs en 1994, soit plus de 11 % de la recette totale consacrée au niveau du secteur communal et intercommunal.

Ce type de groupements s'accroît rapidement : en un an, il est passé de 864 à 1097, concernant ainsi 32 % des communes.

Dans le paragraphe suivant, sont analysés les résultats financiers par catégorie d'organismes et taille, ancienneté et compétence de l'EPCI.

C- Les mouvements financiers

La mesure de l'intégration fiscale a pour objet d'évaluer l'intégration effective des compétences exercées par le groupement de communes au lieu et place des communes membres.

Parmi les 815 groupements à fiscalité additionnelle en 1994, 45 % d'entre eux font apparaître dans leurs budgets des participations aux charges intercommunales. Il s'agit, soit de l'adhésion à un syndicat mixte, soit de la participation à un syndicat au titre de la «représentation substitution», qui a pour conséquence de transférer la charge intercommunale de la commune au groupement.

L'intégration fiscale des groupements à fiscalité propre est déterminante dans le calcul des attributions individuelles de DGF.

La mesure de l'intégration s'appuie sur le coefficient d'intégration fiscale (CIF), rapport entre les recettes provenant des quatre taxes directes locales et de la taxe ou de la redevance des ordures ménagères perçues par le groupement et le total de ces mêmes ressources perçu par le groupement et l'ensemble des communes regroupées.

Pertinence de la mesure : le CIF apparaît à l'expérience comme un indicateur globalement pertinent. On observe en effet une relation entre le niveau du CIF et la réalité de l'intégration intercommunale. Cet indicateur a cependant des limites : il défavorise a priori les groupements orientés plutôt vers la gestion de services industriels et commerciaux, financés par les usagers. En outre, il ne permet pas d'apprécier parfaitement si les groupements exercent réellement les compétences transférées.

Evolution des masses mises en répartition : le poids de la DGF des groupements de communes dans la DGF globale est de plus en plus important : 3,3 % en 1988, 5% en 1995.

nismes HLM sont consentis au taux de 5,5 % et non plus de 5,80 %.

Développement économique :

Groupe de Travail «Restauration Inter Entreprises»

La Générale de Restauration, avec l'Agence de Développement, a mené une enquête auprès des salariés de Technoland, Gros Pré-Casserie et Exincourt, concernant leurs attentes en matière de restauration collective. Les résultats de cette enquête permettent d'envisager une structure pouvant accueillir 350 à 400 couverts par jour.

Les Services Etudes de la Générale de Restauration ont donc élaboré le cahier des charges du futur bâtiment de Restauration inter entreprises sur Technoland.

Les Services Techniques du DUPM étudient actuellement le coût de cet équipement.

Parallèlement, les entreprises des zones concernées doivent confirmer leur volonté de s'engager dans ce type d'opération (création d'une Association de Gestion, implication financière ...).

Réalisation d'une étude marketing

L'Agence a confié à une Cabinet d'Etudes, D&L

Media Conseil, une étude Marketing sur le Pays de Montbéliard, ayant pour buts :

- de définir, sur le plan économique, les points forts et les points faibles du Pays de Montbéliard,

- de mettre à jour des axes de développement et de prospection.

Sur la base de ces éléments, l'Agence a réalisé une plaquette de présentation du Pays de Montbéliard, destinée principalement aux investisseurs étrangers, prestataires divers ...

Cette plaquette sera éditée en français, anglais et allemand et devrait paraître d'ici fin 96.

Prospection à l'étranger - Implantations d'entreprises

Participation de Bruno Lancien aux **Assises d'Invest in France Network** (réseau Datar) à Paris le 30 mai 1996.

Inauguration de la Société EUROCEM, entreprise suisse installée à Etupes spécialiste de l'analyse en chambre anéchoïque des ondes électro-magnétiques le 7 juin 1996.

Le District Urbain du Pays de Montbéliard et l'Agence, en collaboration avec l'Association des Districts et Communautés de France ont organisé, à Montbéliard, les 13 et 14 juin 1996, un

TITRE 2 - L'avenir de l'intercommunalité : modèle unique ou parcours vers une intégration plus poussée ?

I - Un modèle unique de coopération est illusoire, mais la simplification des différentes formes d'intercommunalité est possible et souhaitable.

La notion fondamentale de progressivité doit s'imposer comme l'un des principes essentiels et comme l'un des chantiers de l'intercommunalité de demain, qui reconnaît à toutes les structures le droit d'évoluer à leurs rythmes, et la possibilité de disposer à tout moment et quand elles le souhaitent de tous les outils et de tous les mécanismes susceptibles de faire avancer leurs projets et leurs coopérations.

A - La fusion possible des districts et des communautés de communes : une mesure logique de simplification.

L'instauration d'un statut unifié est d'ores et déjà amorcé. Le dossier examine dans le détail les principales divergences et les possibilités d'harmonisation.

B - Le statut des S.A.N. (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) : une évolution qui doit tirer les conséquences de l'achèvement de leur mission mais assurer la continuité de l'héritage.

Les différents débats sur l'évolution des SAN tentent de concilier deux séries de préoccupations :

- restituer, le plus rapidement possible, aux communes membres leurs prérogatives en matière de gestion d'équipement et d'urbanisme ;
- permettre de faire fonctionner des équipements et services et de gérer la dette dans une logique d'agglomération.

C - La simplification et l'harmonisation des régimes en vigueur pour les autres catégories d'EPCI

L'analyse des difficultés de fonctionnement des EPCI montre que la sédimentation juridique est une première source d'incohérence, mais elle n'est pas la seule. La simplification s'impose comme une double exigence à la fois pour les collectivités concernées et pour les citoyens.

Le rapport propose ensuite une harmonisation des dispositions sur différents points :

- rôle du Préfet lors de la création,
- conditions d'admission et de retrait d'une commune,
- processus de consultation des conseils municipaux et du conseil général,
- modifications du statut initial, changement de catégorie,

Colloque sur le thème de «L'Intercommunalité et le Développement Economique».

Plus de 130 participants ont pris part aux débats. Les Cahiers du Forum seront prochainement disponibles auprès du DUPM.

Premiers contacts avec la **Société Klose Abwassertechnik** le 24 juin 1996.

Cette entreprise allemande est spécialisée dans la dépollution d'effluents liquides industriels par voie électrochimique : Klose Clearox System.

En France, les produits Klose sont commercialisés par une société partenaire : DEPEA Systems (Klose détient une partie du capital), installée dans la Pépinière d'Entreprises IEN à Etupes.

Compte tenu du partenariat satisfaisant initié avec la sté Depea Systems, le site d'Etupes récupèrera la totalité de l'outil de production et la fonction d'assemblage pour le groupe.

Conclusion : La Société EAUPROTECH a été créée ; elle occupe 600 m² dans l'Hôtel Industriel et envisage de créer 25 emplois sur 3 ans.

L'Agence a accueilli les représentants d'une **Société Italienne, spécialisée dans la fabrication de films à bulles et d'enveloppes**, les 13 et 17 juin 1996.

Cette société envisage de créer une filiale en France et employer 25 personnes d'ici 3 ans.

L'Agence a proposé le site de Technoland ; la réponse est attendue pour la fin Octobre.

L'Agence a participé à une **réunion organisée par Peugeot Développement**, le 17 juillet 1996, concernant l'implantation, sur Technoland, d'un sous traitant allemand de Peugeot, spécialisé dans la fabrication de tapis de sols pour voitures : **la Société SCHAEFFLER**.

L'annonce officielle de la venue de cette société dans le Pays de Montbéliard a eu lieu le 09 Octobre dernier.

Le 25 septembre 1996 : Monsieur Louis SOUVET réuni un **Conseil de District Extraordinaire sur la situation de l'emploi dans le Pays de Montbéliard**, suite aux nombreux licenciements annoncés dans différentes entreprises.

Les élus décident notamment :

- qu'une délégation d'élus des 28 communes soit reçue par le Premier Ministre à Matignon,

- de rédiger une motion destinée à sensibiliser le Gouvernement sur la situation économique dans le Pays de Montbéliard,

- d'organiser une exposition du savoir faire local, intitulée

- règles de constitution et de fonctionnement des assemblées délibérantes : nombre de délégués et conditions d'exercice de leur mandat, désignation des délégués des conseils municipaux, installation de l'assemblée délibérante et du bureau, répartition des compétences au sein de l'EPCI.

Ainsi, il n'apparaît pas forcément souhaitable d'unifier totalement le régime juridique des EPCI, ni de définir un modèle unique, ni même une architecture de l'intercommunalité fondée sur deux modèles - l'un syndical, l'autre à fiscalité propre.

Par contre, nombre d'aménagements sont envisageables pour tendre vers une harmonisation du paysage intercommunal.

Une telle approche aurait le mérite d'introduire une plus grande lisibilité dans le rôle et le fonctionnement de ces établissements dont la diversité est nécessaire pour favoriser la démarche progressive vers une plus grande intégration.

2- Améliorer le dispositif financier et fiscal pour faciliter une intégration plus effective des groupements à fiscalité propre.

La prise en compte imparfaite des transferts de charges et de compétences à travers le CIF amène à explorer des solutions alternatives de répartition plus proches des réalités de l'intégration intercommunale.

A- La DGF des groupements à fiscalité additionnelle

Catégorie la plus nombreuse des groupements à fiscalité propre, les districts et communautés de communes sont extrêmement diversifiés. Certains groupements semblent avoir fonctionné dans des conditions révélant un processus de captation d'attribution de DGF que le degré effectif d'exercice de leur compétence ne justifiait peut être pas.

Le calcul du coefficient d'intégration fiscale peut être corrigé de trois manières :

a - Déconcentration de la DGF des groupements de communes : une alternative qui présente des difficultés considérables dans le calcul des enveloppes,

b - Le coefficient d'intégration budgétaire : un indicateur techniquement et théoriquement envisageable.

Cet indicateur permettrait de déterminer la proportion des dépenses du groupement affectées à l'exercice réel des compétences transférées. Ce principe favorise en outre l'intercommunalité de projet ou de gestion effective de services publics. Mais cette démarche présente égale-

«Pays de Montbéliard vivant»

- de demander la création d'une cellule de reclassement des salariés licenciés et de suivi de l'offre et de la demande d'emplois, sous l'égide de l'Etat,

- de demander la compensation immédiate du départ du Premier RA,

- de demander la transformation de la DATAR du Nord Franche Comté en véritable Commissariat à l'Industrialisation du Pays de Montbéliard,

L'Agence a accueilli, sur Technoland, le 26 septembre 1996, une **délégation d'entreprises sud-Américaines, travaillant principalement dans le secteur automobile**.

Lors de la **visite, à Montbéliard, de l'Ambassadeur de l'Inde en France**, le 4 octobre 1996 l'Agence a été sollicitée pour une présentation du site de Technoland.



Les brèves des études urbaines

Programme triennal d'aménagement ur- bain :

L'Agence a engagé une consultation auprès des communes pour connaître leurs projets d'aménagement urbain. Le DUPM et la Région accompagneront également ces projets d'aménagement. Les thèmes concernés sont : le renforcement des centres, les entrées de ville, les quartiers prioritaires (notamment les aménagements liés à des démolitions d'immeubles).

Missions auprès du DUPM :

L'Agence travaille en liaison avec les services du DUPM sur les dossiers suivants :

Technoland :

Assistance urbaine et architecturale ; concours et implantation du Centre de Vie et d'Affaires.

Pôle universitaire :

Elaboration d'un programme et concours pour construire la Maison de l' Etudiant.

Pistes cyclables :

Participation à la réflexion et élaboration d'un schéma ; l'Agence est plus particuliè-

ment des inconvénients : décalage annuel du calcul de la DGF, fortes amplitudes dans les politiques fiscales des groupements, clarification juridique nécessaire, lourdeur de calcul (tous les comptes administratifs des communes membres devant être traités), fortes hétérogénéités entre groupements.

c - Le coefficient d'intégration fiscale corrigé : un indicateur plus proche de la mesure de l'intégration mais induisant des mouvements de très forte amplitude.

d - une correction à minima du coefficient d'intégration fiscale.

A titre provisoire et en tenant compte des avantages et inconvénients précités, une proposition minimale consisterait à retenir la formule d'un CIF corrigé, en limitant la correction ainsi effectuée à la soustraction du produit fiscal du groupement de quelques dépenses retenues en fonction de deux critères :

- absence manifeste de lien avec les compétences du groupement,
- facilité d'identification comptable des dépenses en cause.

B - La taxe professionnelle d'agglomération : une forme très achevée de la solidarité locale et de l'intégration qui mérite d'être encouragée.

La généralisation de la taxe professionnelle unique devrait être envisagée comme un acte essentiel de l'aménagement du territoire. Elle vise plus particulièrement les agglomérations confrontées aux problèmes de la grande dispersion des taux entre communes et les bassins où la taxe professionnelle représente en valeur absolue ou relative une part significative dans la fiscalité direct locale. La question de l'institution obligatoire d'une taxe professionnelle unique mérite d'être posée pour les grandes agglomérations même si le principe du volontariat reste actuellement privilégié.

Une nouvelle architecture de la DGF des groupements apparaîtrait alors, caractérisée par une intégration renforcée.

Des aménagements dans les mécanismes de gestion de la DGF sont dès lors envisageables, selon qu'il s'agit de communautés de villes et assimilés, ou de communautés urbaines. En outre, une réelle politique en faveur du développement d'une intercommunalité fondée sur la taxe professionnelle unique d'agglomération devrait s'appuyer sur une révision du calcul du potentiel fiscal des communes membres des groupements ayant opté pour ce régime de fiscalité. Enfin, la règle de lien entre les taux devrait être assouplie pour les EPCI à taxe professionnelle d'agglomération.

rement chargée de réfléchir au complément de réseau nécessaire à l'usage domicile travail et domicile école.

Transports urbains :

En lien avec la CTPM, participation à la conception de la liaison Champvallon - Fougères.

Dossier canal à grand gabarit Rhin-Rhône (convention signée entre le DUPM et la CNR).

Trois thèmes sont traités :

- *Les déplacements :* la priorité consiste à étudier le rétablissement des communications, le projet initial ne prenant pas en compte les évolutions du réseau (notamment la liaison Petite Hollande - centre ville et l'échangeur Voujeaucourt Sud).

- *Les équipements :* quel serait le type de tourisme fluvial possible et les aménagements touristiques nécessaires ? (réflexion menée avec les étudiants de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées).

En matière d'équipements sportifs, les communes seront interrogées pour connaître leurs souhaits.

- *L'insertion de l'ouvrage dans son contexte.* Dans la traversée du DUPM, il convient de définir sa qualité d'aménagement ainsi que les potentialités de terrains constructibles sur des zones aujourd'hui inondables.

AUDINCOURT :

L'étude pour l'aménagement de l'ilot centre ville (secteur du temple) a fait l'objet d'une première publication en partenariat avec la SEDD : logements collectifs et individuels groupés, surfaces commerciales et de service - avec densification et traversée piétonnière le long de l'avenue Aristide Briand- y sont programmés.

BADEVEL :

Badevel a sollicité l'Agence pour réfléchir, d'une part à la traversée de la commune, d'autre part à une stratégie globale de développement prenant en compte la dynamisation du marché du logement (lotissements et remise sur le marché de l'habitat ancien).

BETHONCOURT :

Dans le cadre du protocole d'accord, le dossier de démolition de la tour 40 a été présenté en mairie. L'Agence travaille en collaboration avec la SEDD à une programmation des équipements qui prendront place sur le site : bibliothèque, services médicaux et poste.

DAMPIERRE-LES-BOIS :

Les premières phases d'étude et d'aménagement urbain sont terminées ; la mission de conseil architectural se poursuit jusqu'à la fin de l'année.

ETUPES :

L'étude sur le projet urbain communal se poursuit depuis mars/avril. Deux dossiers sont en cours : aménagement de «l'espace Rigoulot» (espace public et logements autour de la mairie), analyse des différentes potentialités des zones NA et réflexion sur leur possibilité d'accueillir des logements.

MANDEURE :

Est en cours l'étude de révision du POS ; son groupe de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises. Une première note sur l'analyse socio-économique et les principales orientations de développement de la commune a été publiée.

SOCHAUX :

Le projet de ZAC au centre ville est relancé ; plusieurs réunions entre la SEDD, les organismes logeurs et l'Agence ont permis la production d'un plan masse de la ZAC et des premiers éléments de programmation (logements individuels et collectifs).

Les brèves des études urbaines

La littérature sur l'intercommunalité est abondante. Nous proposons ci-dessous une sélection d'articles et ouvrages disponibles à l'Agence ou au Service Documentation du DUPM.

Références

Les principaux textes de lois

- 1890 : création des SIVU (Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique)
- Ordonnances n°59-29 et 59-30 du 5 janvier 1959 qui créent les SIVOM (Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple) et les Districts.
- Loi n°66-1069 du 31 décembre 1966 et n°82-1169 du 31 décembre 1982 qui crée les communautés urbaines
- Loi n°71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes, dite loi Marcellin.
- Loi n°77-825 du 22 juillet 1977 complétant des dispositions du Code des communes relatives à la coopération intercommunale.
- Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les collectivités territoriales et l'Etat.
- Loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale, dite loi Joxe ou loi ATR (Administration Territoriale de la République).
- Loi n°95-115 du 4 février 1995 sur l'aménagement et le développement du territoire, dite loi Pasqua, qui crée la notion de «pays».

Des articles «pense-bête» :

Intercommunalité : l'abécédaire.

Journal des maires, juin 1996, n°6, 4 p.

A comme attributions, C comme Contre-feu, F comme fiscalité propre... Un lexique pratique pour tout savoir - ou presque - sur l'intercommunalité.

Fiche pratique Le Moniteur :

La coopération intercommunale, le Moniteur n°4815, 8 mars 1996.

Des ouvrages de référence :

Comment créer ou transformer un établissement public intercommunal ?

DEPORCQ (Dominique), RICHARD (Philippe), éditions

Intercommunalité

Bibliographie

(ouvrages consultables à l'Agence)

de *La Lettre du Cadre Territorial*, Voiron, 1994, 234 p.
Un dossier présenté avec l'austérité juridique nécessaire pour aller à l'essentiel qui est aussi le témoignage d'une expérience, celle d'un juriste ayant participé à la conception de la loi Joxe.

Le guide de la coopération intercommunale.

PETIT (Philippe), préface de Charles Millon, *Le Moniteur*, Paris, 1993, 237 p.

Une grille d'analyse claire de toutes les formes de coopération intercommunale et de leurs avantages financiers respectifs.

Annuaire de l'intercommunalité 1996/97.

ADCF (Assemblée des Districts et des Communautés de France), 1996, 1048 p.

Des fiches d'identité détaillées pour les 1 240 structures intercommunales à fiscalité propre de France, qui présentent leurs compétences, leurs budgets, les noms de leurs responsables élus et administratifs. Autant d'exemples d'une intercommunalité inventive et créatrice de projets. Un état de l'intercommunalité avec cartes et tableaux très parlants.

Analyses

Intercommunalité : de nouvelles règles dès 1997 ?

Les cahiers juridiques, mai 1996, 5 p.

Les enjeux de la réforme en cours : une densification du paysage intercommunal qui nécessite simplification et harmonisation, notamment en rétablissant l'égalité règlementaire entre EPCI et en comblant les vides juridiques.

La simplification de l'intercommunalité est à l'ordre du jour.

Le courrier des maires, n°62, 28 juin 1996, 2 p.

Un résumé des pistes de travail proposé par le rapport PERBEN, qui devront valider les élus.

La loi du 6 février 1992 et la coopération intercommunale : mode d'emploi.

Dossier d'experts de La lettre du cadre territorial, mars 1992, 57 p.

Présentation détaillée et illustrée de la loi par des schémas, notamment un tableau comparé des formules de coopération intercommunale.

Pour réussir l'intercommunalité : Bilan de la loi du 6 février 1992.

BERTOGLIO Jean Luc, préface d'André ROSSINOT, dossier d'experts de *La lettre du cadre territorial*, 2 tomes, juin 1995, 394 p.

A travers le titre III de la loi, l'émergence d'un

nouveau concept, celui «d'intercommunalité qualitative», moteur de l'aménagement du territoire. Une analyse critique qui parle déjà d'une nécessaire simplification.

Intercommunalités, invariance et mutation du modèle communal français,

sous la direction de Jacques CAILLOSSE ; Actes du Colloque organisé par l'IEP de Rennes et le District Urbain de l'agglomération Rennaise dans le cadre des « Rencontres de l'IEP de Rennes », 24 et 25 février 1994, Presses universitaires de Rennes, 1994, 271 p.

Une idée déjà ancienne d'une brûlante actualité, relancée par la loi de 1992, qui vaut promesse de mutation du modèle français d'administration territoriale.

Exemples

L'intercommunalité entre institution et projet.

La lettre de Reflex n°11, juin 1995, 6 p.

L'action prime sur les théories institutionnelles : Gilles CHOQUER, directeur de l'agence d'urbanisme Oise-la-Vallée, résume ainsi brièvement une réalité de terrain de l'intercommunalité, faite d'occasions et de projets. Aperçu d'expériences.

Etats généraux de l'intercommunalité :

100 projets pour en parler. Dossier réalisé à l'occasion de la 6^e Convention nationale de l'Assemblée des Districts et des Communautés de France, avec le concours du Courrier des maires, 20 octobre 1995, 46 p.

A travers une consultation nationale, l'ADCF révèle ici le mouvement intercommunal dans une dynamique de projets d'une diversité et vitalité étonnantes, ouvrant des perspectives pour l'emploi, la santé, la culture, l'environnement...

L'intercommunalité au dessus des frontières.

La Gazette, 8 janvier 1996, 2 p.

Les cantons français du bassin d'emploi de Morteau et les districts suisses de La Chaux de Fonds et du Locle ont signé une convention de coopération.

Intercommunalité : des communes de l'Est partagées entre l'enthousiasme et le repli sur soi.

La Gazette, 15 janvier 1996, 2 p.

La transformation du district de l'agglomération nancéenne en communauté urbaine a donné lieu à un exercice de transparence financière sans précédent. A quelques kilomètres, la ville de Vittel restreint ses efforts à l'égard des communes voisines.

Intercommunalité

Bibliographie

(ouvrages consultables à l'Agence)

Intercommunalité : l'age de raison ?

Diagonal n°119, juin 1996, dossier p. 10 à 39.

A travers de nombreux exemples, ce dossier s'attache à rechercher les lignes de convergence entre les différents points de vue et expériences en cours, à l'heure des réformes annoncées.

Fiscalité et développement économique

Le guide du budget intercommunal.

Gestion locale, supplément au n°60, 1^{er} trimestre 1996, 19 p.

Un guide simplifié sur le fonctionnement financier de l'intercommunalité, proposé par le Crédit local de France.

Intercommunalité : l'heure de la maîtrise financière a sonné.

Le Courrier des maires n°67, 11 octobre 1996, 3 p.

L'intercommunalité coûte cher, mais elle sert, les élus en témoignent. Bien maîtrisée et gérée de façon prudente, elle permet de faire aboutir à plusieurs ce qu'une commune seule ne pourrait faire. Quelques exemples de gestion de budgets intercommunaux.

Développement économique : du bon usage de l'intercommunalité.

Le Courrier des maires n°45, 20 octobre 1995, 4 p.

De la constitution de l'entité juridique au lancement d'un projet économique commun, il y a un grand pas que les élus rencontrés ici ont su franchir. Comment s'y sont-ils pris ? Sur quels obstacles ont-ils buté ? Le Courrier relate leurs expériences.

L'intercommunalité au service du développement économique :

Montbéliard, 13-14 juin 1996 ; séminaire organisé par l'Assemblée des Districts et Communautés de France et le District Urbain du Pays de Montbéliard, avec le concours du Centre National des Caisses d'Épargne et EDF-GDF Franche-Comté Nord, 63 p. + revue de presse + recueil de textes législatifs.

Le développement économique est une des priorités de l'action des 1240 structures intercommunales à fiscalité propre : 80 % d'entre elles exercent cette compétence. Le colloque organisé à Montbéliard, ainsi qu'une enquête nationale de l'ADCF réalisée à cette occasion ont fait le point sur les pratiques de cette intercommunalité de projet.



Le coin de l'observatoire

Situation de l'emploi sur le Bassin d'Emploi

Indicateurs	dernière valeur connue	variation sur 1 an %	tendance sur 1 an	
(dans le DUPM)				
Effectifs salariés - stock	31/12/94			
Nbre de salariés totaux	46 042	+ 0,1	→	
dont nbre de salariés hommes	32 570	- 0,7	→	
dont nbre de salariés femmes	13 472	+ 2,3	→	
dont nbre de salariés de l'industrie et du BTP	31 333	- 2,5	→	
dont nbre de salariés du commerce et des services privés	14 709	+ 6,4	→	
<small>sources : INSEE FIDEL, données brutes 1994, d'après données ASSEDIC (effectifs salariés du secteur privé)</small>				
(dans la zone d'emploi de Montbéliard)				
Nbre de salariés frontaliers	966	(11,5 % des frontaliers du Doubs)		
	31/12/95			
Nbre de salariés dans les établissements > 50 salariés	34 120			part BE/FC% 29,8
				<small>sources : DRTE</small>
Effectifs salariés - flux				
	31/12/95			
Nbre d'entrées en cours de trimestre dans les établissements > 50 salariés	643			14,5
Nbre de sorties en cours de trimestre dans les établissements > 50 salariés	678			12,7
				<small>sources : DRTE, DMMO</small>

Situation du marché du travail (dans le DUPM)

sources : DRTE	30/09/96	variation sur 1 an %	tendance	part BE/FC %
Nbre de demandeurs d'emploi fin de mois cat.1	9 767	+ 14,5	↗	20,5
Structure du chômage				
				ratio FC
Proportion de femmes dans total DEFM-cat.1	54,9 %	- 3,5	↘	54,8
Proportion de premiers emplois tous âges	14,6 %	- 0,7	→	11,8
Proportion d'inscrits depuis un an et plus	34,1 %	- 0,1	→	29,7
Proportion de moins de 25 ans	27,5 %	+ 1,5	↗	25,9
Proportion de 50 ans et plus	9,6 %	- 0,1	→	10,7
Taux de chômage* (Juin 1996)	11,9 %	+ 10,1	↗	9,9

* estimation trimestrielle de taux de chômage par zone d'emploi, mesuré par l'INSEE : le numérateur (chômeur au sens du BIT), est fourni, en mars de chaque année, par l'enquête d'emploi. Il est ensuite régionalisé et départementalisé à partir de statistiques de demandeurs d'emploi de l'ANPE. La population active, qui figure au dénominateur, intègre les personnes actives ayant un emploi (salarié ou non salarié), les militaires du contingent et aussi les chômeurs. Chômage et population active sont "désaisonnalisés", afin de mettre en évidence les tendances à court terme.

Entreprises (dans le DUPM)

Indicateurs	dernière valeur connue 31/12/94	Evolution sur un an %	tendance	part BE /FC
Etablissements - stock				
Nombre d'établissements	2 233	- 0,3	→	
dont établissements industriels et du BTP	478	stable	→	
dont établissements du commerce et des services privés	1 755	- 0,5	→	

sources : INSEE/FIDEL données brutes 1994

Indicateurs	dernière valeur connue 3 ^{ème} trim. 96	variation sur 1 an (va)	tendance	
Etablissements - flux*				
Nombre d'établissements créés au cours du trimestre	19	- 53	↘	
dont établissements industriels et du BTP	2	- 11	↘	
dont établissements du commerce et des services privés	17	- 42	↘	
Nombre d'établissements ayant disparu au cours du trim.	42	+ 22	↗	
dont établissements industriels et du BTP	0		↗	
dont établissements du commerce et des services privés	42	+ 22	↗	

sources : CCI, fichier juridique CFE

* Sont concernés les établissements immatriculés à la CCI, c'est-à-dire les établissements de plus de 10 salariés dans l'industrie et le BTP, à partir de 1 salarié dans le commerce et les services. Cette différence de seuil entre les deux secteurs d'activités explique en partie la grande disparité des chiffres, même si, par ailleurs, les mouvements sont beaucoup plus nombreux dans le commerce et les services.

Logements et construction (dans le DUPM)

Indicateurs	dernière valeur connue	variation	tendance	part DUPM /Doubs %
	1990	sur 8 ans %		
Nbre de logements totaux	48 689	- 0,5	→	23,7
Nbre de logements vacants	3 204	- 19,0	↘	26,7
Taux de logements vacants	6,5 %	- 1,5	↘	5,8 (tx Doubs)
	01/01/95	sur 1 an %		sources : INSEE/ RGP
Nbre de logements HLM	15 207	stable	→	43,0
Nbre de logements HLM vacants	914	stable	→	65,6
Taux de logements HLM vacants	6,0 %	stable	→	3,9 (tx Doubs)
	1995	sur 1 an (v.a.) %		sources : DRE
Activité de la construction				
Nbre de logements autorisés DUPM	441	+ 70	↗	
	1995	sur 1 an (v.a.) %		sources : SICLONE
Nbre de PLA*	65	- 20,3	↘	9,9
Nbre de PALULOS*	295	- 52,6	↘	59,0
Financement PALULOS (en MF)	4,14 MF	- 62,0	↘	47,0
	1995			
Nbre de PAH*	114	- 31,7	↘	
Nbre de logements ANAH*	155	- 31,1	↘	

sources : DDE

* PLA : Prêt Locatif Aidé ; sert à financer le logement social neuf

* PALULOS : Prime à l'Amélioration de Logements à Usage Locatif et Occupation Sociale ; sert à la réhabilitation de logements HLM

* PAH : Prime à l'Amélioration de l'Habitat pour des propriétaires occupants en secteur privé à faibles ressources

* ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat ; Subvention pour les propriétaires bailleurs en secteur privé

Foncier d'entreprise (dans le DUPM)

Indicateurs	31/10/96	
	Nombre	m ² disponibles
Locaux professionnels disponibles	53	29 386
dont :		
bureaux	16	1 695
Commerces	20	2 471
Locaux industriels et entrepôts	17	25 220

* Il s'agit des Zones d'Activité offrant du foncier libre (sont donc comptabilisées les zones pouvant offrir moins de 1 ha)